

Hey, tu crois que
j'ai droit à l'aide
au logement ?

Bah, tu peux faire
une simulation
sur caf.fr !

**Tout savoir sur ton aide
au logement étudiant
avec caf.fr ou
au **09 69 32 52 52****




L'ALE, c'est quoi ?

Les aides au logement étudiant (ALE) vous aident à payer votre loyer ou à rembourser le prêt de votre résidence principale.

Pour qui ?

Pour bénéficier d'une aide au logement, vous devez remplir certaines conditions :

- Votre logement doit être votre résidence principale
- Vous payez un loyer ou remboursez un prêt
- Vos ressources ne doivent pas dépasser certains plafonds
- La superficie de votre habitation doit être au moins égale à 9 m² pour une personne seule, 16 m² pour deux personnes.

 L'ALE est cumulable avec d'autres aides de la CAF, comme la Prime d'activité si vous travaillez. Pour connaître vos droits, rendez-vous sur le site caf.fr !

Quelles conditions ?

Vous devez occuper un logement décent, présentant un confort minimum, conforme aux normes de santé et de sécurité.

Quel montant ?

Le montant de l'ALE dépend de nombreux critères : votre lieu de résidence, la composition et les ressources de votre foyer, le montant de votre loyer... Pour connaître précisément le montant de l'aide qui peut vous être versée, vous pouvez réaliser une simulation sur le site caf.fr.

Les étapes d'une simulation

- 1 Munissez-vous de toutes les informations nécessaires : le montant mensuel de votre loyer, le montant de vos ressources nettes imposables et des 3 derniers mois, le montant éventuel des autres aides de la CAF que vous percevez...
- 2 Connectez-vous sur le site Caf.fr
- 3 Cliquez sur la rubrique « Aides et démarches » > Accéder à mes démarches > Logement »
- 4 Lancez le simulateur et découvrez l'estimation de votre aide.

